

Réunion d'urgence publique de la Ville de Belle-Baie

Procès-verbal

Date : le 28 octobre 2025

Heure : 18 h 30

Présents / présentes :

- D. Guitard, maire
- J. Olivier, maire suppléant
- R. Arseneau, conseiller
- A. Bard-Lavigne, conseillère
- B. Couturier, conseillère
- O. Dilhac, conseiller
- C. Doucet, conseiller
- G. Frenette, conseiller
- M. Larivière, conseillère

Absents / Absentes :

- A. Noël, conseillère

Administrations :

- P. Fongemie, directeur général
- W. St-Laurent, greffière municipale
- D. Boudreau, conseillère en ressources humaines et greffière adjointe
- M-A Godin, directeur services aux citoyens
- M. Courtin, directrice services administratifs et Initiatives corporatives
- R. Doucet, trésorier
- B. Seymour, conseillère stratégique en communication numérique
- R. Peñarroya, analyste technique senior
- B. Robichaud, avocate municipale
- M. Roy, ingénierie civile
- V. Poirier, directeur de la croissance municipale
- É. Dilhac, gestionnaire des initiatives de croissance municipale

1. CONSTATATION DU QUORUM

La greffière municipale confirme le quorum.

2. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucun conflit d'intérêts déclarés.

3. RÉSOLUTIONS ET ARRÊTÉS MUNICIPAUX

3.1 Abrogation de la résolution datée du 19 août 2025 concernant l'article 59

Proposé par C. Doucet, conseiller

Appuyé par O. Dilhac, conseiller

Que la résolution adoptée le 19 août 2025, concernant l'article 59, soit abrogée en totalité.

Motion adoptée

3.2 Modification de résolution datée du 19 août 2025 concernant l'article 25

Proposé par R. Arseneau, conseiller

Appuyé par A. Bard-Lavigne, conseillère

Que la résolution adoptée le 19 août 2025, concernant l'article 25, soit modifiée afin de supprimer toute mention relative à l'arrêté de zonage;

Qu'il soit résolu que le procès-verbal de la séance du 19 août 2025 soit corrigé en conséquence afin d'assurer la conformité avec la présente modification.

Motion adoptée

3.3 Abrogation et remplacement de la résolution 12.1 de la réunion du 21 octobre 2025

Proposé par G. Frenette, conseiller
Appuyé par M. Larivière, conseillère

Que la résolution 12.1 adoptée lors de la réunion du 21 octobre 2025 soit abrogée ;

Qu'elle soit remplacée par la présente résolution, se lisant comme suit :

ATTENDU QUE la municipalité de Belle-Baie élabore actuellement un nouveau plan municipal ;

ATTENDU QUE, conformément à la Loi sur l'urbanisme du Nouveau-Brunswick, une présentation publique doit être tenue afin de permettre aux citoyens de demander des renseignements ou de faire des commentaires sur le changement proposé ;

ATTENDU QUE la municipalité juge approprié de tenir une deuxième session de présentation publique afin d'assurer une plus grande participation du public et de favoriser la transparence du processus ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Belle-Baie tienne une deuxième session de présentation publique dans le cadre du processus d'adoption du nouveau plan municipal, le mercredi 19 novembre 2025, à 18 h 30, au Club de l'âge d'or, situé au 2057, route 322, secteur Robertville, Belle-Baie.

Motion adoptée

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance fut levée à 18 h 42.

A blue ink signature of Daniel Guitard, enclosed in a blue oval.

Daniel Guitard, maire

Wanda St-Laurent, greffière municipale